

## Des discours politiques aux dérapages xénophobes

En 1999 et en 2004, le gouvernement avait su faire face à des « vagues » de demandeurs d'asile (leur nombre avait atteint autour de 2 000). Les temps ont changé...

La protection accordée par la convention de Genève à ceux qui demandent protection n'ouvre cette voie que si le demandeur peut faire valoir une menace ou une persécution personnelle pour cause de conviction politique ou religieuse, ou pour cause d'appartenance à une ethnie ou minorité. Le demandeur aura une protection « provisoire » le temps que les autorités fassent une analyse de fond de sa demande. L'examen des demandes prend du temps. En cas d'arrivées plus nombreuses, les délais s'allongent. On aura tout vu : 1, 2, 3, jusqu'à 6 ans de procédure, la durée des recours judiciaires compris.

En 2010, l'obligation de visa pour les Serbes a été abolie. Un nombre substantiel de Serbes, essentiellement des Roms, se sont mis en route e.a. vers le Luxembourg. Le gouvernement a mis la Serbie sur la liste des pays sûrs. Une procédure rapide est dès lors possible, mais il y a quand même procédure. Les conditions de pauvreté ne valent pas pour une protection internationale et il y a fort à craindre que ces Roms se verront refuser le statut.

Deux ministères sont concernés, celui de l'Immigration pour la procédure, celui de la Famille pour le logement. Rapidement, les ministres ont ouvert les vannes du discours. D'autres allaient amplifier le dérapage... L'un parlant de « tourisme d'asile » quant aux Roms (minorité sous-privilegiée s'il en est, et pas seulement en Serbie, et donnant lieu à toutes sortes de fantasmes et peurs), l'autre en faisant état des impasses au niveau du logement tantôt par des appels pathétiques aux communes, tantôt en invoquant la nécessité de mettre sur pied quelques grandes structures provisoires. Finalement, on eut recours aux tentes jusqu'en automne. Le bureau d'accueil du ministère de l'Immigration fut fermé « à cause de la grande affluence ». Quand il y a le feu, on envoie les pompiers en congé collectif ! Ce fut un référé initié par l'ASTI qui obligea le gouvernement à rouvrir le bureau.

Le mal était fait : le gouvernement avait passé à plusieurs reprises à la population le message qu'il était dépassé. Ce message ne devait pas tomber dans les oreilles d'un sourd. Je ne parle pas des courageux

anonymes qui se défoulent sur les forums d'Internet, ni des xénophobes ou autres adrénaliens surfant sur la vague, mais bien au-delà : Bollendorf-Pont et Pétange allaient en être des concrétisations. On y mettait les autorités communales et la population devant le fait accompli, faisant l'économie d'une information préalable. Malheureusement, le style maison de ce service ne date pas de cette « vague »-ci. C'est ainsi qu'au moment de la guerre du Kosovo, les demandeurs d'asile logés dans les casernes du Håreberg furent transférés dans une maison de retraite vide à Useldange. Le bourgmestre en eut connaissance lorsqu'il vit débarquer les camions de l'armée : sa maison se trouve en face de la maison de retraite !

La proposition de répartir les demandeurs d'asile sur toutes les communes comme en Suisse fut suggérée par l'ASTI il y a quelques années déjà et répétée à longueur des derniers mois, tout comme l'idée d'une table ronde réunissant ministères, communes et autres acteurs. Car, comme le dit le président du Syvicol, il ne s'agit pas seulement d'un problème de logements, mais aussi d'encadrement. Lorsque les familles sont arrivées devant les containers à Pétange, dans un climat chauffé à blanc grâce à la « clairvoyance » gouvernementale, ils y trouvèrent un gardien d'une firme de sécurité et un interprète. Pour interpréter quoi ?

Il n'y a pas que du négatif. Commençons avec le nouvel évêque dont la toute première visite était consacrée aux demandeurs d'asile logés au Foyer Saint Antoine géré par la Caritas du nouveau vicaire général. Poursuivons avec celles et ceux qui manifestent leur solidarité dans les médias, en proposant des logements (et se faisant avoir par le fonctionnaire du ministère). Sans oublier des reportages faisant état de bonnes pratiques. Relevons aussi la prise de position de la Commission consultative des droits de l'homme au moment de la fermeture du bureau d'accueil. À saluer qu'elle ne se limite pas à aviser des textes législatifs. ♦